

# TROC ET PUCES

Professionnels — Particuliers — Associations

Dimanche 30 octobre 2011 9h00—18h00

Hall A du parc des expositions de Penvillers / Quimper Nord

**Bulletin d'inscription à retourner avant le 26 octobre à :**  
Skol Diwan Kemper - Troc et puces - 25, allez Kermoger - 29000 KEMPER

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner un exemplaire dûment complété du bulletin d'inscription ci dessous, accompagné du règlement qui confirmera votre réservation  
**(il ne vous sera pas envoyé de courrier de confirmation).**

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.  
Pour les mineurs, une autorisation parentale est disponible au bas du règlement (cf. verso).

Partie à conserver



**Je soussigné(e),** NOM-Prénom : .....  
Né(e) le : ..... à ..... N°Dépt : .....  
Adresse : .....  
Tél : ..... Adresse E-mail : .....

Professionnel :  Particulier :  Association :   
N° de carte d'identité : ..... Délivrée le : ..... à .....  
ou N° de permis de conduire : ..... Délivré le : ..... à .....

pour les professionnels/associations :  
Raison sociale de la société/ Association : .....  
N° de Registre du Commerce/des métiers : .....

**déclare sur l'honneur (pour les particuliers) :**  
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)  
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

**déclare sur l'honneur (pour les professionnels) :**  
- être soumis au régime de l'article L310-2 du Code de commerce  
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Genre de la marchandise :  
 Livres, BD, vieux papiers       Philatélie, numismatique       Télécartes, cartes postales  
 Porcelaine, vaisselle       Antiquités, brocante       Hifi, photo, ciné  
 Électroménager       Arts, Tableaux       Bijoux, parfums  
 Jouets, vélos       Vêtements       Si autres, préciser :  
 Mobilier       Disques

Je désire louer ..... mètre(s) linéaire(s) à **6 € le m linéaire avec tables fournies.**  
..... mètre(s) linéaire(s) à **4,50 € le m linéaire sans tables.**

**Ci-joint un chèque ou un mandat-lettre de ..... € à l'ordre de K.S.D.B.G**  
Fait à ..... le ..... Signature :

(Voir règlement au verso)

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

ATTESTATION INSCRIPTION  
TROC-PUCES - Dimanche 30 octobre 2011 - Penvillers Quimper

## Règlement

1. Cette manifestation s'adresse aux négociants inscrits au registre du commerce dans les conditions de la législation en vigueur, aux collectionneurs et aux particuliers dans le but de promouvoir l'esprit de collection et de favoriser les contacts et transactions entre collectionneurs.
2. Seront déclarées exposants les personnes physiques ou morales ainsi que les associations régies par la loi de 1901 et dont le bulletin d'inscription dûment complété sera parvenu à l'organisateur accompagné de son règlement.
3. Chaque exposant arrivera muni de la pièce d'identité indiquée lors de l'inscription.
4. L'organisation se réserve le droit de refuser tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit ou au style de la manifestation.
5. Les objets et collections exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices. Il leur incombe de pourvoir ou non à leur assurance.
6. Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements prévus.
7. En cas d'annulation imprévue, l'organisation s'engage à rembourser 75 % des sommes versées pour réservation.  
Néanmoins, d'éventuelles conditions climatiques difficiles ne pourront être prises en compte et n'occasionneront aucun remboursement.
8. La mise en place pourra être effectuée à partir de **6h00 du matin**. Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir **le public dès 9h00** et ne **remballeront qu'après 18h00**.
9. La réservation ne sera effective qu'à réception du règlement.
10. La vente ou le don d'animaux vivants sera strictement interdit.
11. L'association se réserve le droit de retourner les chèques et mandats lorsque le nombre de places sera atteint.
12. Seuls les enfants munis d'une autorisation parentale pourront débiller (uniquement jouets et vêtements). En outre, ils devront être présents sur leur stand.
13. Chaque exposant s'engage à nettoyer son emplacement après utilisation.
14. L'organisation se réserve le droit de disposer de l'emplacement de tout exposant arrivé après 9h00 et de garder la totalité de son règlement si ce dernier n'a pas prévenu l'association avant le 28 octobre 2011.

## Autorisation parentale

Madame et/ou Monsieur ..... autorise(nt) leur(s) enfant(s),  
indiquer nom(s) et prénom(s) : .....  
à vendre ou échanger leurs jouets et vêtements lors du Troc et Puces du dimanche 30 octobre 2011,  
dans le hall A du parc des expositions de Penvillers à Quimper.

Fait à ..... le .....

Signature,